

COMPTE RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le mardi trente mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace CAMERATA, lieu extra-ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vingt-quatre mars deux mille vingt et un.

**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, Mme Marie-Laure GAIN, Mme Nathalie DUMONT, M. Franck JOSSO, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Isabelle TAINGUY, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Thierry QUERO, Mme Carole MIANNEY, M. Sébastien BOURDAIS, Mme Sandrine OLLIC, M. Fabien LORIC.

**ABSENTS EXCUSES** :

**POUVOIRS** :

Secrétaire de séance : Marie-Laure GAIN

<b>Conseillers en exercice : 19</b>	<b>Présents : 19</b>	<b>Votants : 19</b>
-------------------------------------	----------------------	---------------------

## Appel nominal

M. le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil municipal.

Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

### Objet : Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Le Conseil municipal DECIDE :

- de ne pas procéder au scrutin secret
- de nommer Mme Marie-Laure GAIN secrétaire de séance.

### Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 23 FEVRIER 2021

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Considérant qu'un exemplaire du procès-verbal a été transmis à chaque membre,

Après avoir entendu lecture de M. le Maire,

M. le Maire demande si des observations sont à formuler et soumet à l'approbation des membres du Conseil le procès-verbal de la séance du 23 Février 2021 transmis à tous les membres.

Celui-ci n'appelant aucune modification de la part du Conseil,

**Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 février 2021.**

**Objet :** Création d'un poste de conseiller municipal délégué

**Rapporteur :** Freddy JAHIER

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- D'APPROUVER la nomination de Sylvaine Le Gallo en tant que conseillère municipale déléguée à la communication

**Objet :** Indemnités du conseiller municipal délégué

**Rapporteur :** Freddy JAHIER

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- DE SE PRONONCER FAVORABLEMENT sur le versement d'une indemnité mensuelle à hauteur de 250 euros brut
- D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

**Objet :** Ecole NDK – Autorisation à signer la convention de prise en charge des dépenses de fonctionnement (matériel) des classes des écoles privées bénéficiant du régime du contrat d'association

**Rapporteur :** Laurence MORVAN

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Après avoir entendu lecture des rapports, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER M. le Maire A SIGNER la convention relative à la prise en charge communale des dépenses de fonctionnement (matériel) des classes des écoles privées bénéficiant du régime du contrat d'association avec l'Ecole Notre Dame de Kerdroguen, pour l'année 2021, d'un montant total de 61 885.86 €,
- DE DIRE que le montant sera inscrit au budget 2021,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

**Objet :** Restauration scolaire : modification du règlement

**Rapporteur :** Laurence MORVAN

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Lors de sa réunion du 18 mars dernier, la commission « vie scolaire-enfance-jeunesse » a proposé de modifier le règlement du restaurant scolaire afin de faire supporter aux familles le coût des objets détériorés ou cassés.

Ainsi, l'article 2-6 du règlement pourrait être complété de la façon suivante :

L'article 2-6 : Règles de vie :

La détérioration volontaire du mobilier et du matériel entraînera obligatoirement le remboursement par les parents des objets cassés ou abîmés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- de se prononcer favorablement sur cette modification apportée au règlement intérieur du restaurant scolaire
- d'autoriser le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération

**Objet : Convention RGPD : autorisation de signature**

**Rapporteur : Freddy JAHIER**

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

GMVA propose une prestation d'accompagnement, proposant de mutualiser son délégué à la protection des données avec les communes du territoire qui le souhaitent.

Afin de bénéficier de cette prestation il convient de signer une convention avec GMVA.

La commune doit alors désigner un référent titulaire : Fabrice BOUVIER  
un référent suppléant : Sophie LEFEVRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE:

- de se prononcer favorablement sur la mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données dans le cadre du RGPD
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec GMVA

**Objet : Avancement de grade : Création d'un poste d'Attaché Principal**

**Rapporteur : Freddy JAHIER**

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- DE CREER un poste d'attaché principal permanent à temps complet, pour une durée de 35 heures, pour exercer les fonctions et les responsabilités en adéquation avec le poste occupé

- DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,
- D'AUTORISER M. le maire
  - à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
  - à accomplir l'actualisation du tableau des effectifs,

**Objet : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : isolation par l'extérieur du restaurant scolaire**  
**Rapporteur : Freddy Jahier**

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

La rénovation thermique et la transition énergétique ainsi que la rénovation des bâtiments scolaires figurent parmi les priorités de la DSIL – France Relance.

Ainsi, les travaux d'isolation par l'extérieur du restaurant scolaire sont éligibles à la DSIL-France RELANCE.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :**

- de se prononcer favorablement sur le projet ainsi que sur son plan de financement
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Objet : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : changement de fenêtres à l'Ecole Le Petit Prince et à la Mairie**  
**Rapporteur : Freddy Jahier**

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

La rénovation thermique et la transition énergétique ainsi que la rénovation des bâtiments scolaires figurent parmi les priorités de la DSIL.

Dans ce cadre, et afin d'améliorer l'isolation des bâtiments publics il est proposé le changement de menuiseries à l'école Le Petit Prince ainsi qu'à la Mairie.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :**

- de se prononcer favorablement sur le projet ainsi que sur son plan de financement
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Objet : Acquisition 44 avenue de la Princesse**  
**Rapporteur : Freddy JAHIER**

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Les négociations entre la commune et la SCI DE LA PRINCESSE ont abouti à un accord financier à hauteur de 160.000 euros HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- DE SE PRONONCER FAVORABLEMENT sur cette acquisition au prix de 160.000 euros HT
- d'autoriser Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'acquisition de ce bien

**Objet : Vote des taux des taxes locales pour 2021**

*Rapporteur : Freddy JAHIER*

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

⇒ De VOTER, pour l'année 2021 ainsi qu'il suit, les taux des contributions directes locales,

Taxe	Taux 2021	Base estimée	Produit attendu
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	<i>Tx commune : 28,28 % Tx départemt : 15.26 %</i>	1 545 000	436 926 (235 767)
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	52,74 %	67 800	35 758
Total			472 684 (708 451)

⇒ D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document y afférent.

**Objet : Budget Principal et budgets annexes : examen et vote des comptes de gestion 2020**

*Rapporteur : Jean-Pierre LE GAL*

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- D'ADOPTER les comptes de gestion 2020 du comptable qui comportent les documents relatifs aux 3 budgets de la commune tels que présentés et annexés à la présente délibération :
  - Budget principal,
  - Budget annexe Lotissement le Grand Pré
  - Budget annexe Les Vallons de Kercaër
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document y afférent.

**Objet : Election du Président de séance pour l'adoption des comptes administratifs 2020**  
**Rapporteur : Jean-Pierre LE GAL**

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Il est proposé :

- D'ELIRE M. Jean-Pierre LE GAL, Président de séance pour l'approbation des comptes administratifs de l'exercice 2020 à savoir :
  - Compte Administratif du budget principal
  - Compte Administratif du budget annexe Lotissement le Grand Pré
  - Compte Administratif du budget annexe Lotissement Les Vallons de Kercaër

**Objet : Budget Principal et budgets annexes : examen et vote des comptes administratifs 2020**  
**Rapporteur : Jean-Pierre LE GAL**

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- ⇒ DE PRENDRE ACTE de la présentation faite des comptes administratifs 2020,
- ⇒ D'ADOPTER et ACTER les résultats présentés

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2020**  
**Rapporteur : Jean-Pierre LE GAL**

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Après avis de la Commission finances, en date du 23 mars 2021,

Après avoir entendu le rapport de M. Jean-Pierre LE GAL,

↳ Pour le Budget principal

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement de 365 560.61 €,
  - ⇒ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE**
  - ⇒ **d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :**
    - ✓ **En investissement au compte 1068 : 365 560.61 €,**

↳ Pour le Budget annexe Lotissement Le Grand Pré

Considérant que le compte administratif annexe du Lotissement Le Grand Pré fait apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement de 164 891.79 €,
  - ⇒ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE**
  - ⇒ **d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe Lotissement Le Grand Pré comme suit :**
    - ✓ **Report en fonctionnement au compte 002 : 164 891.79 €**

↳ Pour le Budget annexe Lotissement Les Vallons de Kercaër

Considérant que le compte administratif annexe du Lotissement Les Vallons de Kercaër fait apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement de 40 777.80 €,
  - ⇒ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE**
  - ⇒ **d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe Lotissement Les Vallons de Kercaër comme suit :**
    - ✓ **Report en fonctionnement au compte 002 : 40 777.80 €**

**Objet : Vote du budget primitif 2021**

**Rapporteur : Jean-Pierre LE GAL**

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

↳ **Budget primitif commune**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<i>Fonctionnement</i>	↳ 1 873 025.79 €	↳ 1 873 025.79 €
<i>Investissement</i>	↳ 3 200 218.69 €	↳ 3 200 218.69 €
↳ <b>TOTAL</b>	↳ <b>5 073 244.48 €</b>	↳ <b>5 073 244.48 €</b>

↪ **Budget primitif annexe Lotissement Le Grand Pré**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	↪ 164 891.79 €	↪ 164 891.79 €
Investissement	↪ 0.00 €	↪ 0.00 €
↪ <b>TOTAL</b>	↪ <b>164 891.79 €</b>	↪ <b>164 891.79 €</b>

↪ **Budget primitif annexe Lotissement les Vallons de Kercaër**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	↪ 325 925.49 €	↪ 325 925.49 €
Investissement	↪ 47 243.40 €	↪ 47 243.40 €
↪ <b>TOTAL</b>	↪ <b>373 168.89 €</b>	↪ <b>373 168.89 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE

- de voter le budget 2021 tel que présenté

**Objet : Lotissement du Grand Pré : reversement de l'excédent à la commune**  
**Rapporteur : Jean-Pierre LE GAL**

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE

d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe Lotissement Le Grand Pré comme suit :

- ✓ Report en fonctionnement au compte 002 : 164 891.79 €

**Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS**  
**Rapporteur : Freddy JAHIER**

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE

- DE VOTER UNE SUBVENTION AU CCAS POUR 2021 d'un montant de 5 000 € tel qu'inscrit à l'article 657362 du budget principal



**Objet : Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées par le Conseil municipal**  
**Rapporteur : Freddy JAHIER**

N°	Date de l'acte	Objet	Décision	Montant
DM-01/21	11/01/2021	Demande d'adhésion à l'association de la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes	Renouveler l'adhésion à l'association	Cotisation : 351 €
DM-02/21	11/01/2021	Demande d'adhésion à l'AFCCRE	Renouveler l'adhésion à l'association	Cotisation : 237 €
DM-03/21	18/01/2021	Virement de crédit du chapitre 020 vers les autres chapitres de la section investissement	Autorise le virement de 1€ du chapitre 020 vers le compte dépenses 1068	1 €
DM-04/21	12/03/2021	Signature de la convention de financement et de réalisation d'extension des réseaux d'éclairage, av. de la princesse	Signer la convention de financement	4530 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h30

**Affiché sous 8 jours et conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales**

**En Mairie de COLPO le 31 mars 2021**



Le Maire

Freddy JAHIER